

**Zeitschrift:** Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge  
**Herausgeber:** Comité International de la Croix-Rouge  
**Band:** - (1985)

**Rubrik:** L'action sur le terrain

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 26.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# L'action sur le terrain

En 1985, le CICR a déployé des activités dans plus de 80 pays d'Afrique, d'Amérique latine, d'Asie, du Moyen-Orient et d'Europe, compte tenu des pays couverts par ses différentes délégations régionales. A la fin de l'année, quelque 550 délégués (dont une soixantaine de personnes mises à disposition par les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge), répartis dans 36 délégations, s'efforçaient d'apporter protection et assistance aux victimes des conflits armés, des troubles intérieurs et des tensions internes, aidés dans leurs tâches par 2.300 collaborateurs recrutés localement.

Les délégués du CICR ont visité plus de 30.000 personnes (prisonniers de guerre et détenus dits «de sécurité»), soit: près de 3.000 personnes dans 9 pays d'Afrique, 7.800 dans une dizaine de pays d'Amérique latine, un millier dans quatre pays d'Asie, plus de 18.000 dans 6 pays du Moyen-Orient et quelque 400 dans un pays d'Europe (*voir les détails sous les pages/conflicts concernés dans le présent chapitre*).

Les visites faites par les délégués du CICR ont un but exclusivement humanitaire: il s'agit d'examiner les conditions matérielles et psychologiques de détention, ainsi que le traitement accordé aux prisonniers, d'apporter si nécessaire des secours aux détenus (médicaments, vêtements, articles d'hygiène) et, le cas échéant, de demander aux autorités de prendre des mesures permettant d'améliorer le traitement et les conditions matérielles de vie des détenus. Les délégués s'entretiennent à loisir et sans témoin avec les détenus de leur choix dans le cadre de visites répétées.

Les visites sont précédées et suivies de discussions à divers niveaux avec les responsables des centres de détention et elles sont conclues par des rapports confidentiels; en cas de troubles intérieurs ou tensions internes, ces rapports sont remis aux seules autorités détentrices, alors qu'en cas de conflits armés internationaux, ils sont transmis à la fois aux autorités détentrices et aux autorités d'origine. Ces rapports ne sont pas destinés à la publication. Le CICR, pour sa part, se borne à publier le nombre et le nom des lieux visités, la date de ces visites, le nombre de personnes vues et rappelle le fait que ses délégués ont pu s'entretenir sans témoin avec les détenus. Il ne se prononce pas sur les motifs de la détention et ne commente pas publiquement les conditions matérielles ou psychologiques constatées. S'il arrive qu'un gouvernement procède à la publication partielle ou inexacte des rapports du CICR, celui-ci se réserve le droit de les diffuser dans leur intégralité.

Le CICR visite les lieux de détention pour autant que ses délégués soient admis à:

— voir tous les détenus et s'entretenir librement et sans témoin avec eux;

- avoir accès à tous les lieux de détention;
- avoir la possibilité de répéter les visites.

En outre, le CICR demande en général de disposer de la liste des personnes à visiter ou de recevoir l'autorisation de l'établir durant la visite et de distribuer, en cas de besoin, une assistance matérielle aux détenus et aux familles de détenus se trouvant dans une situation précaire.

\* \* \*

Pour sa part, l'Agence centrale de recherches du CICR (ACR) a continué de remplir ses tâches découlant, d'une part, de ses obligations conventionnelles vis-à-vis des victimes civiles et militaires des conflits armés et, d'autre part, du droit d'initiative humanitaire du CICR.

Les tâches traditionnelles de l'ACR sont les suivantes:

- obtenir, centraliser et communiquer des renseignements sur les victimes civiles ou militaires au pouvoir de la Partie adverse;
- assurer la transmission de la correspondance entre les captifs et leurs familles, ainsi que l'acheminement de messages Croix-Rouge entre membres de familles séparés par un conflit;
- rechercher les personnes portées disparues ou dont les proches sont sans nouvelles;
- délivrer des attestations de captivité, de maladie, de décès;
- transmettre des documents légaux, tels que procurations et testaments;
- délivrer des titres de voyage.

Dans le cadre du développement des activités extra-conventionnelles du CICR, l'ACR enregistre les détenus dits «de sécurité» afin de faciliter les activités de protection en leur faveur et d'assurer le maintien du contact avec leur famille.

Les statistiques globales pour les activités de l'ACR en 1985, tant au siège que sur le terrain, s'établissent comme suit:

— 1.713.332 messages Croix-Rouge ont été échangés, dont 1.565.774 dans le cadre du conflit entre l'Irak et l'Iran;

- des demandes portant sur 27.506 personnes disparues ont été traitées; 7.249 d'entre elles ont trouvé une réponse, en ce sens que le sort de la personne recherchée a pu être éclairci;
- 7.381 cartes de captures de prisonniers de guerre ou d'internés civils ont été reçues et 11.359 cartes d'enregistrement de détenus de sécurité ont été établies;
- 11.027 attestations de captivité, de maladie, de décès, etc., ont été délivrées;
- 2.017 titres de voyage ont été émis en faveur de 2.735 personnes.

Enfin, l'ACR a continué de traiter des cas liés à des conflits anciens: c'est ainsi que 40 ans après la fin de la Deuxième Guerre mondiale, près de 20% de ses activités au siège, à Genève, se rapportaient encore aux séquelles de ce conflit.

\*  
\* \*

Sur le plan des secours, le CICR a acheté et acheminé directement vers les zones d'intervention 48.417 tonnes de marchandises en 1985, représentant 52 millions de francs suisses. En outre, 151.175 tonnes (valeur: 167 millions de francs suisses) ont été envoyées par les donateurs, sous le contrôle du CICR, sous forme de contributions en nature et en vertu d'accords d'aide alimentaire conclus avec plusieurs gouvernements. Au total, 199.592 tonnes de secours (non compris les secours en médicaments), d'un montant de 219 millions de francs suisses, ont donc été acheminées par le CICR dans 39 pays en 1985. Sur ce volume, 151.739 tonnes d'une valeur de 163 millions de francs suisses ont effectivement été distribuées en 1985, dégageant ainsi suffisamment de secours nécessaires à la poursuite des programmes d'aide pendant les premiers mois de l'année 1986.

Pour ce qui est de l'assistance médicale, elle a totalisé 12,5 millions de francs suisses. De plus, tout au long de l'année, le CICR a envoyé sur le terrain 447 membres du corps médical et paramédical (médecins, infirmiers/infirmières, pharmaciens, physiothérapeutes, prothésistes, nutritionnistes et techniciens sanitaires) pour participer aux actions engagées dans différentes régions du monde. Plus de la moitié de ce personnel, soit 226 personnes, avait été mis à disposition du CICR par les Sociétés nationales de 20 pays (Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Danemark, Finlande, France, Irlande, Islande, Italie, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, République fédérale d'Allemagne, Royaume-Uni, Suède, Suisse).

La valeur totale en francs suisses de l'assistance matérielle et médicale distribuée par le CICR en 1985 se répartit géographiquement comme suit:

|                                |                    |             |
|--------------------------------|--------------------|-------------|
| Afrique . . . . .              | 136.981.008        | 77,65%      |
| Amérique latine . . . . .      | 16.640.008         | 9,43%       |
| Asie . . . . .                 | 10.682.602         | 6,05%       |
| Moyen-Orient . . . . .         | 12.128.566         | 6,87%       |
| <b>Total (Fr.s.) . . . . .</b> | <b>176.432.184</b> | <b>100%</b> |

(Voir tableaux détaillés pages 34, 48, 65, 75)

Quant à l'assistance destinée aux détenus et à leurs familles, dont le montant est inclus dans les chiffres ci-dessus, elle s'est élevée à 4.332.575 francs suisses, représentant plus de 2.000 tonnes de secours de toutes natures.

Rappelons que le CICR entreprend des actions d'assistance, tant sur le plan matériel que médical, soit dans le cadre de conflits armés, soit de troubles intérieurs et de tension interne et pour autant qu'il ait la possibilité de:

- déterminer l'urgence des besoins vitaux des victimes;
- procéder à des missions d'évaluation sur place lui permettant d'identifier les catégories et le nombre des bénéficiaires de l'assistance;
- organiser et contrôler les distributions des secours.

(Il convient de préciser que les valeurs indiquées ci-dessus ne représentent qu'une part du coût des programmes d'assistance tels qu'ils sont présentés dans les budgets et rapports de dépenses de chaque action; ces dernières incluent aussi les frais très importants de personnel, équipements, véhicules, transports, stockages, etc.)

Signalons enfin qu'en 1985, le réseau de télécommunications du CICR a été progressivement doté d'installations modernes de transmission automatique par radio, permettant ainsi d'accroître son efficacité et d'envisager, le cas échéant, une économie de personnel spécialisé. Au 31 décembre, le réseau comprenait 17 stations de base en contact radio direct avec Genève, ainsi que 38 stations de mission pour assurer des liaisons sur le terrain entre délégations, sous-délégations et bureaux du CICR (voir schéma en page 84). Le nombre de messages-radio échangés entre le siège du CICR et les délégations sur le terrain s'est élevé à 15.886, soit une augmentation de 85,9% par rapport à 1984. (Signalons que 17,7% de ce trafic a été échangé pour le compte de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge avec la station de Niamey, dans le cadre du réseau Sahel-Ouest). Le mouvement du trafic radio entre les différentes délégations a, quant à lui, atteint 25.171 messages, soit 85,5% de plus qu'en 1984. Compte tenu des messages télex, l'ensemble du trafic traité par le service des télécommunications du CICR a représenté un total de 58.770 messages reçus ou expédiés, représentant un accroissement de 25,8% par rapport à 1984.